

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Durée                            | <input checked="" type="checkbox"/> 14H00   |
| Public(s) concerné(s)            | Toute personne qui réalise ou dirige des opérations sur les parties actives, leurs isolants, la continuité des masses et autres parties conductrices des matériels (les circuits magnétiques, etc.) ainsi que les conducteurs de protection, sur un ouvrage ou une installation en exploitation électrique. |
| Prérequis                        | Avoir des notions d'électricien. Expérience professionnelle dans les domaines de basse et/ou haute tension.<br>Savoir lire et écrire le français  |
| Nombre de stagiaires par session | Minimum : 1<br>Maximum : 12   |
| Objectifs pédagogiques           | Rendre capable des personnes à exécuter ou diriger des travaux en présence de risques électriques en vue de leur délivrer une habilitation  |
| Titre et qualité du formateur    | Formation de formateur – Expérience de plusieurs années dans le domaine.  |
| Moyens Pédagogiques              | Ordinateur portable, vidéoprojecteur, photos et vidéos  |



## Programme

| 1. <u>Partie théorique</u> :<br>(70% de la durée de la formation totale)  | 2. <u>Partie pratique</u> :<br>(30% de la durée de la formation totale)  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La réglementation :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes françaises NFC18-510, Code du travail, notion de responsabilité, obligations de l'employeur et des salariés, personnel concerné (CDD, CDI, intérimaires, artisans, ...), maintien des compétences.</li> </ul> </li> <li>&gt; Notions élémentaires d'électricité</li> <li>&gt; Risques et effets</li> <li>&gt; L'habilitation :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes, l'obligation, suivi et matérialisation.</li> </ul> </li> <li>&gt; Symboles d'habilitation                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes et définition des opérations autorisées.</li> </ul> </li> <li>&gt; Domaines de tension :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définitions et limites des domaines.</li> </ul> </li> <li>&gt; Zones à risques électriques :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition et limites des différentes zones d'opération.</li> </ul> </li> <li>&gt; Le personnel habilité :</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un ensemble de démonstration sera effectué lors de la formation en fonction des différents chapitres et besoin des stagiaires :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifications avant travaux, interventions générales et élémentaires, procédure de consignation et mise Hors Tension, mise en œuvre et vérification EPI, remplacement de matériel (fusible, lampe...), délimitation de zone, balisage.</li> </ul> </li> </ul> |

- *Rôle et fonction du personnel.*
- > Règles générales de prévention :
  - *Principes généraux :*
    - Mise en sécurité, outillage, balisage, conditions ambiantes, conditions d'emploi et entretien des EPI/EPC, vêtement et équipements de travail.
- > Opérations Hors Tension :
  - *Principe de mise en sécurité : Consignation et mise Hors Tension.*
- > Opérations dans l'environnement
- > Principe de réalisation des opérations :
  - *En champ libre, en locaux réservé d'accès aux électriciens, en présence de lignes aériennes, en présence de canalisations isolées.*
- > Intervention en BT :
  - *Critères et procédures des interventions*
  - *Interventions générales, élémentaires.*
- > Accident d'origine électrique :
  - *Conduite à tenir en cas d'accident.*
- > Incendie d'origine électrique :
  - *Conduite à tenir en cas d'incendie.*

### 3. Évaluation des connaissances

Contrôle des connaissances sous la forme d'un questionnaire à choix multiple en fin de stage.

Correction en commun du test et bilan pédagogique du stage.

*Un certificat de stage nominatif est délivré au candidat.*

#### ATSI PACA

N° Organisme : 93.13.15003.13  
N° SIRET : 753 898 097 00021

#### ATSI NORMANDIE

N° Organisme : 23.76.05047.76  
N° SIRET : 790 208 508 00024

#### ATSI NORD

N° Organisme : 31.62.02251.62  
N° SIRET : 524 363 249 00029

#### ATSI RHONE ALPES

N° Organisme : 82.38.04466.38  
N° SIRET : 481 834 661 00037

#### COGEFOR

N° Organisme : 93.13.02714.13  
N° SIRET : 347 752 271 00036

#### ATSI IDF

N° Organisme : 11.93.07269 93  
N° SIRET : 818 136 103 00038

#### ATSI CENTRE OUEST

N° Organisme : 52.44.08073.44  
N° SIRET : 823 129 101 00031